

COMMUNE DE SAINT PIERRE DE VARENNES
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Envoyé en préfecture le 21/11/2024

Reçu en préfecture le 21/11/2024

Publié le 21/11/2024

ID : 071-217104686-20241115-040_2024-DE



SEANCE ordinaire du 15 novembre 2024 à 19 h 00

Afférents au Conseil = 15 En exercice = 14 Présents à la séance : 11 Convocation du 04/11/2024

le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur DURAND Gérard, Maire.

Présents : Mmes Maria DRABOWICZ, Agnès GRILLOT, Christelle GUILLEMINOT, Rosaria SWIADEK, MM. Patrick CAMUS, Loïc GARNIER, Stéphane GIRARD, Patrick JURY, Patrice LARONZE, Benjamin LEDOUX et Gérard DURAND, Maire.

Absents, excusés et pouvoirs : Mme Marion ALEXANDRE, excusée
M. Dominique RAVAUT = pouvoir à M. Patrick JURY
M. Aimé MAIERON = pouvoir à M. Gérard DURAND

Absent : //

Désignation du Secrétaire de séance : Mme Maria DRABOWICZ

Délibération n° 040 2024

Convention Globale Territoriale Bassin Nord CUCM

Il est proposé une convention entre la CUCM, la CAF71 et les 20 Communes du bassin Nord de la CUCM dont la nôtre, pour le financement des postes de « Chargés de Coopération CTG », en remplacement des postes de « Coordonnateurs enfance jeunesse ».

Cette convention serait conclue du 02/09/2024 au 31/12/2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise M. le Maire à signer cette convention.

Signatures du Maire et du secrétaire, pour extrait conforme :

Le secrétaire de séance

Le Maire, Gérard DURAND